

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe soutient l'effort d'Adoma dans son programme d'investissement d'hébergement d'urgence en faveur des réfugiés et la rénovation de son patrimoine

Montpellier, le 22 septembre 2015

Accord de coopération en faveur de l'accueil des réfugiés

Dans un contexte tendu par les flux migratoires que l'Europe rencontre depuis le début de l'année 2015, deux institutions nouent un partenariat « naturel » en faveur de l'accueil des réfugiés en France.

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) et Adoma, filiale du groupe SNI, signent aujourd'hui un accord de coopération pour investir ensemble en faveur d'une nouvelle offre de logements et des nouvelles capacités d'accueil et d'hébergement pour les demandeurs d'asiles et les réfugiés.

Ainsi, la CEB se positionne auprès de la SNI et d'Adoma comme le nouveau partenaire « extérieur » pour répondre au développement de l'offre d'hébergement d'urgence et aux afflux récurrents de réfugiés.

Ce partenariat permet à la CEB de réaffirmer son engagement auprès d'un des pays fondateurs, tandis qu'Adoma démontre sa capacité à réaliser ses missions qui vont au-delà des préoccupations purement nationales, permettant de répondre aux réflexions en cours du Conseil Européen.

Cette première étape se concrétise par une ligne de prêt ponctuelle et identifiée, et la volonté des deux partenaires est de construire une coopération institutionnelle de long-terme au plan européen.

Les deux institutions trouvent ici toute leur utilité sociale et transnationale.

L'intervention de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe

L'aide aux réfugiés, aux migrants et aux personnes déplacées constitue, avec l'aide aux victimes de catastrophes naturelles ou écologiques, l'une des deux priorités statutaires de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (article II du Statut) : « *La Banque a pour objectif prioritaire d'aider à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés des populations (...)* ».

Les projets sont éligibles aux prêts dès lors qu'ils concernent notamment la construction et la réparation de structures d'accueil, ainsi que les infrastructures techniques et d'équipements de base nécessaires aux besoins immédiats des populations victimes de situations exceptionnelles.

L'action d'Adoma en faveur des publics précaires, des réfugiés, des migrants et des personnes déplacées

Premier bailleur de logement très social en France, et premier opérateur de l'accueil de la demande d'asile, Adoma œuvre pour l'insertion par le logement et contribue ainsi à la cohésion sociale du pays.

Les solutions de logement accompagné d'Adoma s'adressent aux personnes qui éprouvent le plus de difficultés à se loger : jeunes en formation ou en insertion professionnelle, travailleurs isolés à revenus modestes ou demandeurs d'emploi, personnes percevant les minima sociaux, familles monoparentales, travailleurs migrants retraités. L'accompagnement des résidents âgés et l'ouverture à de nouveaux publics, jeunes actifs et jeunes en insertion, favorise également le développement de la mixité au sein des établissements.

Concernant les centres pour demandeurs d'asile, Adoma assure l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement tant social qu'administratif pendant l'instruction des demandes auprès de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides. Adoma participe à la mise en œuvre des politiques publiques et augmente ses capacités d'hébergement afin de proposer une alternative à l'accueil en hôtel.

Quant à l'hébergement d'urgence, sur sollicitation expresse de l'Etat, Adoma propose des solutions adéquates en développant une offre pour tous les publics.

Un prêt de 100 millions d'euros pour soutenir le plan d'investissement d'Adoma

La politique d'investissement d'Adoma fait l'objet d'un Plan Stratégique Patrimonial (PSP) sur 10 ans, adopté en 2012 et révisé annuellement. Il s'articule autour de trois chantiers majeurs :

- la mise à niveau et la mutation du parc immobilier,
- l'entretien, dont les travaux porteurs d'économies d'énergie,
- la maîtrise des coûts de production et l'optimisation des surfaces.

Le financement accordé par la Banque Centrale Européenne dans le cadre du Programme sera alloué principalement à des interventions de gestion, d'amélioration et certaines opérations de renouvellement.

Ces financements couvrent les rénovations légères, la politique de rénovation énergétique et des acquisitions / réhabilitations pour créer de nouveaux hébergements pour les demandeurs d'asile.

Globalement, les programmes d'entretien et d'amélioration financés sur fonds propres représentent 20% du montant total du PSP, soit 300 Millions d'euros sur la période 2015 – 2021.

En appuyant Adoma dans la mise en œuvre de sa stratégie patrimoniale sur l'ensemble du territoire, la Banque de Développement du Conseil de l'Europe contribue à la réalisation des objectifs stratégiques d'Adoma, au développement de l'offre d'hébergement des demandeurs d'asiles, et à l'amélioration des capacités d'accueil en cette période d'afflux des réfugiés, et plus généralement à l'amélioration des conditions de vie de tous les résidents

Adoma

Adoma propose des solutions de logement et d'hébergement aux publics qui traversent des difficultés économiques ou d'insertion et ne trouvent pas à se loger dans le parc immobilier classique. Adoma accueille partout en France plus de 70 000 personnes dans ses résidences sociales, foyers, centres d'accueil des demandeurs d'asile, pensions de famille, centres d'hébergement, logements d'urgence et aires d'accueil des gens du voyage. Véritable outil en faveur de l'insertion par le logement, Adoma inscrit son action dans les politiques nationales et locales de l'habitat.

Le groupe SNI

Filiale immobilière à vocation d'intérêt général de la Caisse des Dépôts, le groupe SNI est le premier bailleur français. Le Groupe couvre l'intégralité de l'offre locative et s'investit pour favoriser la mise en oeuvre d'un véritable parcours résidentiel et d'une meilleure accessibilité à la propriété. Le Groupe gère 340 000 logements et emploie 6 500 collaborateurs.

Pour en savoir plus : www.groupesni.fr

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB)

Fondée en 1956, la CEB (Banque de Développement de Conseil de l'Europe) compte 41 États membres, dont 22 pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est formant les pays cibles de la Banque. En tant qu'instrument majeur de la politique de solidarité en Europe, la Banque finance des projets sociaux en mettant à leur disposition des ressources levées dans des conditions reflétant la qualité de sa notation (Aa1 auprès de Moody's, perspective stable, AA+ auprès de Standard & Poor's, perspective stable et AA+ auprès de Fitch Ratings, perspective stable). Elle accorde des prêts à ses États membres, à des établissements financiers et à des autorités locales pour le financement de projets dans le secteur social, conformément à son Statut.